

## Au grand village

### Point de presse du bureau du Snec

# « Libérez Jean Rémy Yama ! »

A l'occasion d'un point de presse tenu le mercredi 03 août 2016, à l'amphithéâtre de l'Ecole normale supérieure (ENS), le bureau du Syndicat national des enseignants chercheurs (Snec) a tenu à dénoncer, une fois de plus, les conditions d'arrestation du président de leur syndicat ainsi que le non respect de l'ordonnance d'incarcération initiale par les autorités judiciaires.

Cela fait près d'un mois aujourd'hui que le président du Snec, M. Jean Rémy Yama, et d'autres représentants de la société civile, dont Roger Ondo Abessole et Cyrilin Mba Essiane, ont été arrêtés alors qu'ils assistaient à une manifestation des jeunes de la société civile. Bien que leur culpabilité dans les délits de « trouble à l'ordre public et incitation à la violence » pour lesquels ils sont accusés n'ait pas été établie, ils demeurent curieusement toujours incarcérés au pénitencier de Libreville, le tristement célèbre « Sans-famille ». C'est pourquoi, comme les avocats des concernés la semaine dernière, le bureau du Snec a dénoncé ces comportements qui vont à l'encontre des dispositions judiciaires

applicables. « Le Snec tient les autorités gabonaises responsables de toute atteinte éventuelle à leur sécurité et à leur intégrité morale et physique. Face à ces entrefaites, le Snec dénonce avec la dernière énergie ce qu'il considère comme un déni de justice et demande une fois encore leur libération immédiate et sans condition », a indiqué la vice-présidente du Snec, Mme Nathalie Sima Eyi. Et de rappeler que cette arrestation est contraire aux dispositions de l'article 26 de la recommandation de l'Unesco en ce qui concerne la condition du personnel de l'enseignement supérieur qui stipule : « Comme tous les autres groupes et individus, le personnel enseignant de l'enseignement supérieur devrait jouir des droits

civils, politiques et culturels internationalement reconnus applicables à tous les citoyens. En conséquence, tout enseignant de l'enseignement supérieur a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'expression, de réunion et d'association, ainsi qu'à la liberté et la sécurité de sa personne et à la liberté de circulation. Les enseignants devraient pouvoir exercer sans obstacles ni entraves les droits civils qui sont les leurs en tant que citoyens, y compris celui de contribuer au changement social par la liberté d'expression de leur opinion sur la politique de l'Etat et les orientations concernant l'enseignement supérieur. Ils ne devraient subir aucune sanction du seul fait de l'exercice de ces droits. Aucun enseignant du supérieur ne devrait faire l'objet d'une arrestation ou d'une



détention arbitraire, ni être soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Connu pour son engagement à défendre les droits syndicaux, Jean Rémy Yama a déjà remporté plusieurs luttes avec le Snec et la

Dynamique unitaire dont il est le président. Ainsi peut-il compter sur ses pairs syndicalistes pour se battre pour sa libération. Notons d'ailleurs qu'au moment où le Snec tenait son point de presse, des membres de Dynamique

unitaire se sont rendus au siège de l'Union européenne au Gabon afin de dénoncer une fois de plus les violations des droits syndicaux et les conditions d'arrestation de leurs leaders.

Mhyss Abeng